



Communauté de Communes
de Desvres-Samer

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de Boulogne-sur-Mer

Extrait du registre des délibérations

Séance du 08 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi huit juillet à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le lundi premier juillet, se sont réunis à la salle des Potiers à Desvres sous la présidence de Claude PRUDHOMME

Délibération n°58-2024-07-08

Etaient présents :

M. Jean PICQUE, M. Christophe GUCHE, M. Michel DUFAY, M. Aimé HERDUIN, M. Etienne MAES, M. Thierry CAZIN, M. Marc DENAVAUT, M. Claude PRUDHOMME, M. Marc DEMOLLIENS, M. Ludovic DUTRIAUX, Mme Marylise THILLIEZ, M. Bruno LEDUC, Mme Nathalie TELLIER, M. Raymond LEJOSNE, Mme Chantal TERNISIEN, M. Michel SERGENT, Mme Nicole DARQUES, M. Jean-Luc MARCOTTE, M. Christophe COUSIN, M. Philippe DESMOLLIENS, Mme Anita THOMAS, M. Emile SAILLY, M. André BAHEUX, M. André LELEU, M. Hervé BROUART, M. Samuel GEST, M. Patrick QUIERTANT, M. Jean-Michel MARTEL, M. Christophe DOUCHAIN, Mme Cristina BASTIDE, Mme Annick POCHET, M. Alain MACQUINGHEN, Mme Laurence LEFEBVRE, M. Luc VAN ROEKEGHEM, Mme Maryse BEAUSSE, M. Alain LOUVET, M. Christophe FOURCROY, M. Didier PAQUES, M. Francis GRANDERIE, M. Joël COQUET, M. André GOUDALLE.

Pouvoirs :

M. Vincent LACHERE à M. Claude PRUDHOMME
M. Jean-Pierre FRANCOIS à M. Francis GRANDERIE

Etait remplacé :

M. Bernard TASSART par M. Philippe HODIQUE

Etaient excusés :

M. Philippe DELBARRE
Mme Ludivine MOREAU
M. Jean-Claude RETAUX
M. Dominique PAQUES
Mme Fabienne FOURRIER

Etaient absents :

M. Guy LAMBERT
M. Grégory SMERCK
M. Bertrand FLAHAUT

Secrétaire de séance : M. Samuel GEST

Nombre de membres en exercice	52
Nombre de membres présents	41
Excusés avec pouvoir à un titulaire	2
Remplacés par un suppléant	1
Excusés	5
Absents	3
Nombre de votes	44

Délibération n°58-2024-07-08

Objet : Avenant n°1 à la convention financière n°25 SYMSAGEB

En 2019, le SYMSAGEB, la CAB et la CCDS ont signé une convention multipartite de financement pour la restauration des cours d'eau du Boulonnais.

Les travaux financés au titre de la convention 25 s'étant achevés en 2023, le SYMSAGEB souhaitait procéder au solde de ce financement.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 23 mai 2024,

Considérant que les acomptes perçus au titre de ce financement sont supérieurs aux dépenses réelles,

Considérant les dispositions de ladite convention, il reviendrait au SYMSAGEB de rembourser à la Communauté de Communes de Desvres-Samer le montant de 17 683,07€,

Considérant les événements climatiques ayant sévi dans la région fin 2023 et leur incidence incontestable sur la qualité des cours d'eaux précédemment restaurés,

Considérant la demande du SYMSAGEB pour la mise en place d'un avenant à la convention multipartite de financement n°25 permettant la réattribution des montants trop perçus à la gestion des cours d'eau post-inondation,

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 à la convention n°25 et tous les documents afférents.

Approuvé à l'unanimité

Fait et délibéré à Desvres, le 08 juillet 2024

Le secrétaire de séance


Samuel GEST

Le Président


Claude PRUDHOMME

Accusé de réception en préfecture
062-200018083-20240708-d5820240708-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024